



Département de l'Isère
Arrondissement de la Tour du Pin

Délibération 2026-2302-9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 23 FEVRIER 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mil vingt-six,
le lundi 23 février,
le Conseil Municipal de la commune de FOUR
dûment convoqué le 11 février 2026 s'est réuni en session
ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean PAPADOPULO,
Maire. La séance est ouverte à 20h05.

Présents : Christelle Bernard, Pascale Besch, Anh Brun, Eric Doyen, Patrice Fournier, Cécile Gerey, Matthieu Joly, Jean Papadopulo, Matthieu Querenet, Serge Comberousse, Jimmy Delroise, Véronique Luxos

Pouvoirs : Marielle Berlioz à Pascale Besch, Emilie Delwaulle à Anh Brun, Nicolas Jambot à Matthieu Querenet

Absent : /

Secrétaire de séance : Matthieu Querenet est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT.

OBJET : Mandat assurance statutaire CDG38

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25,

Vu l'obligation, pour le CDG38, d'obtenir les mandats des employeurs qui souhaitent participer aux consultations du CDG38, et ce avant l'envoi des avis d'appel publics à la concurrence,

Anh BRUN explique que le contrat groupe d'assurance statutaire, qui indemnise l'employeur en cas d'absence d'un agent se termine au 31 décembre 2026.

Aussi, afin de nous offrir la possibilité d'adhérer à ce contrat-groupe, et bénéficier ainsi des conditions et tarifs négociés à l'échelle du département, le CDG38 sollicite, dès à présent, l'accord des employeurs pour être incorporé dans le cahier des charges.

Il convient de rappeler que la délivrance d'un mandat est impérative à ce stade de la procédure, mais qu'après l'attribution du contrat au fournisseur retenu, l'employeur demeurera libre de souscrire ou pas le contrat proposé. Et cette décision devra faire l'objet d'une autre délibération, le moment venu.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, décide :

- **De donner** mandat au CDG38 pour le représenter et négocier en son nom lors de la consultation sur l'assurance statutaire.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire par : - dépôt en Sous-Préfecture le
- publication et/ou notification le

25 FEV. 2026

25 FEV. 2026

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Jean Papadonuto,
Maire de Four



Matthieu Querenet,
Secrétaire de séance

